

OMPI



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

WIPO/GRTKF/IC/6/2 Add.

ORIGINAL : anglais

DATE : 2 février 2004

F

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GENETIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE

Sixième session
Genève, 15 – 19 mars 2004

ADDITIF CONCERNANT L'ACCREDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

Document établi par le Secrétariat

1. L'annexe du document WIPO/GRTKF/IC/6/2 intitulé "Accréditation de certaines organisations" dresse la liste d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales qui ont demandé, avant le 15 janvier 2004, le statut d'observateur auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, conformément au règlement intérieur (voir le paragraphe 8 du document WIPO/GRTKF/IC/1/2).

2. L'annexe du présent document recense des organisations supplémentaires qui ont demandé le statut d'observateur après le 15 janvier 2004.

3. Le comité intergouvernemental est invité à approuver la représentation à ses sessions des organisations visées dans l'annexe du présent document avec les organisations énumérées dans l'annexe du document WIPO/GRTKF/IC/6/2, intitulé "Accréditation de certaines organisations".

[L'annexe suit]

ANNEXE

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
AYANT DEMANDE A ETRE REPRESENTEES
EN QUALITE D'OBSERVATRICES
AUX SESSIONS DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL

Australian Folklore Association Inc.

Fondation pour la recherche et l'aide en faveur des peuples autochtones de Crimée

Conseil indien d'Amérique du Sud (CISA)

Conseil du peuple autochtone (Bethechilokono) de Sainte-Lucie (BCG)

La Diablada Juventud Tradicional "Union de Bordadores"

Centre international Unisféra

Australian Folklore Association Inc.

Principaux buts et objectifs de l'organisation

- promouvoir la préservation et l'étude du folklore en Australie ainsi que la collecte de données sur ce sujet;
- favoriser les échanges de vues et la diffusion d'informations sur le folklore en Australie; et
- œuvrer à la compréhension et à la prise en considération du rôle socioculturel important que joue le folklore dans la société multiculturelle australienne.

Activités de l'organisation

- répondre aux demandes de renseignements du public et de spécialistes concernant le folklore en Australie;
- intervenir auprès d'organismes gouvernementaux et d'organismes publics en faveur de la recherche sur le folklore et de la préservation de celui-ci;
- représenter les intérêts des parties prenantes du folklore à des réunions et à l'occasion des demandes de renseignements;
- organiser ou parrainer des conférences et des séminaires aux niveaux national et international, y compris les conférences nationales bisannuelles sur le folklore. On citera à titre d'exemple la tenue d'une conférence internationale très réussie sur les expressions artistiques et culturelles, les savoirs traditionnels et la protection du patrimoine à l'Université de Queensland (Brisbane) en septembre 1996;
- apporter un appui et des compétences dans le cadre de programmes de recherche sur le folklore, en particulier à l'intention de chercheurs qui ne sont pas spécialisés dans ce domaine;
- entreprendre des projets particuliers, comme l'élaboration d'un code éthique pour les parties prenantes du folklore; et
- faciliter la communication entre les chercheurs, notamment par le biais de la revue officielle de l'association, *Australian Folklore*, qui est publiée annuellement.

Pays dans lesquels l'organisation exerce principalement ses activités

L'Australie

Coordonnées complètes de l'organisation

Australian Folklore Association Inc.
Law School, University of Queensland
Brisbane
Australia 4072

Tél. : + 61 7 3365 5288
Tlcp. : + 61 7 3365 4857
Mél. : k.puri@uq.edu.au

Représentant de l'organisation

M. Kamal Puri, président de l'Australian Folklore Association Inc.

Fondation pour la recherche et l'aide en faveur des peuples autochtones de Crimée

Brève description de l'organisation

- organiser des formations, des ateliers et des séminaires en vue de sensibiliser le public aux questions concernant les droits de l'homme, les voies de recours, la prévention des litiges, etc.;
- apporter une aide juridique aux groupes ethniques les plus vulnérables de Crimée;
- protéger le patrimoine culturel des peuples autochtones de Crimée. À cette fin, la fondation élabore des textes législatifs sur la protection et le rapatriement des éléments du patrimoine culturel des peuples autochtones de Crimée en vue de les soumettre au gouvernement;
- mener des travaux de recherche sur l'histoire et la culture des peuples autochtones de Crimée;
- contribuer à la diffusion de l'information sur les peuples autochtones de Crimée aussi bien en Ukraine qu'en dehors;
- élaborer des contre-rapports à l'intention des organisations internationales afin de leur communiquer des informations supplémentaires qui ne figurent pas dans le rapport établi par l'État. L'organisation a été la première en Europe à soumettre au Conseil de l'Europe un contre-rapport concernant le rapport de l'État sur la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales;
- traduire des informations relatives aux Tatars de Crimée et les publier sur le site Web de la fondation.

Principaux buts et objectifs de l'organisation

Le principal objectif de la Fondation pour la recherche et l'aide en faveur des peuples autochtones de Crimée est de promouvoir les cultures, les traditions et les coutumes des peuples autochtones (Tatars, Karais, Krymtchaks de Crimée) et des groupes ethniques de Crimée et de les aider à se réaliser pleinement du point de vue économique, politique, social et spirituel.

À cette fin, il est nécessaire d'atteindre les objectifs suivants :

- revitaliser la langue, la culture, les traditions et les coutumes ainsi que la vie socioéconomique et spirituelle des peuples autochtones et des minorités nationales de Crimée et réaffirmer le principe d'autodétermination ethnique;
- s'occuper d'œuvres caritatives;
- déployer des activités dans les domaines de la santé, de la maternité et des soins à donner aux jeunes enfants; promouvoir la culture physique;
- entreprendre des activités en matière de recherche et d'éducation;
- œuvrer à la sauvegarde de l'environnement en Crimée;
- défendre, préserver et accroître la valeur culturelle et historique de la Crimée;
- aider ceux et celles dont les droits et les intérêts juridiques sont bafoués, veiller au respect des droits de l'homme; offrir un service de consultation juridique pour les populations anciennement déportées et leurs descendants, ainsi que pour les réfugiés, les rapatriés, les personnes déplacées de force et leur famille;
- élaborer des programmes socioéconomiques et des programmes sociopolitiques et y prendre part;

- apporter une aide à la population en matière d'éducation, de reconversion professionnelle et d'emploi;
- programmer des activités de loisir et de divertissement; développer des liens avec le secteur non gouvernemental international et accroître les échanges sur les plans international, économique et humanitaire;
- faire mieux connaître des questions touchant à divers domaines de la vie;
- publier des bulletins d'information dans un objectif de sensibilisation du public et réaliser les activités susmentionnées en coopération avec d'autres personnes physiques ou morales afin de mobiliser des individus tant en dehors de la fondation qu'à l'étranger.

Rapport des activités de l'organisation avec les questions de propriété intellectuelle

L'organisation a créé un Groupe de travail sur la protection du patrimoine culturel et de la propriété intellectuelle des peuples autochtones de Crimée. Trois membres de ce groupe de travail ont déjà participé au forum de l'OMPI tenu à Moscou en 2003.

Le groupe de travail traite du rapatriement d'actifs de propriété intellectuelle (ouvrages, manuscrits, objets ethniques) qui appartiennent aux Tatars de Crimée ainsi qu'à d'autres peuples autochtones de Crimée et qui se trouvent dispersés dans divers musées du monde.

L'organisation présente des propositions à cette fin au gouvernement ukrainien et elle est en rapport avec des musées (par exemple celui de Saint-Pétersbourg) en vue de rapatrier ces œuvres en Crimée.

En coopération avec d'autres organisations, ce groupe de travail s'efforce de faire revivre les techniques de broderie et de tissage de tapis pratiquées par les Tatars de Crimée ainsi que d'autres artisanats nationaux.

Pays dans lesquels l'organisation exerce principalement ses activités

L'Ukraine et la République autonome de Crimée

Coordonnées complètes de l'organisation

37/8, 88 Zhelyabova Str.
Simferopol
Crimée, Ukraine 95000

Tél. : + 380 652 278739
Tlcp. : + 380 652 278739
Mél. : dpli@privat online.net
Site Web : <http://www.indigenouprogress.org>

Représentante de l'organisation

Mme Gafarova Niyara

Conseil indien d'Amérique du Sud (CISA)

Principaux objectifs de l'organisation

Le Conseil indien d'Amérique du Sud (*Consejo Indio de Sud America*, CISA) a été créé dans le cadre du Congrès des mouvements indiens d'Amérique du Sud à Ollantaytambo-Cusco (Pérou) en mars 1980. En 1983, le CISA a obtenu un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies. Il représente les Mapuches, les Aymaras, les Qhichwas, les Tupi waranis, les Arawakus, les Wajiru et d'autres peuples indiens. Son mandat prévoit notamment la participation à l'élaboration de normes internationales, telles que la Convention n° 169 relative aux peuples indigènes et tribaux de l'Organisation internationale du travail et le projet de Déclaration sur les droits des peuples autochtones actuellement examiné par la Commission des droits de l'homme ainsi que d'autres textes. Ces instruments internationaux traitent de questions comme le statut des peuples autochtones, ainsi que de considérations foncières, philosophiques, cosmologiques, historiques et linguistiques.

Rapport des activités de l'organisation avec les questions de propriété intellectuelle

Depuis sa fondation à Ollantaytambo, le CISA a œuvré pour le rétablissement des langues vernaculaires ainsi que pour la conservation et la protection du patrimoine autochtone, compte tenu du lien des autochtones avec leur territoire, de la diversité biologique et de leurs productions intellectuelles présentes et passées.

Les propositions du CISA portent sur la nécessité de mieux tenir compte de la richesse culturelle des peuples autochtones, non seulement en tant que témoignage historique de ces peuples mais aussi en tant que source éventuelle d'avantages et de rétributions. À cette fin, il faut créer un droit de paternité collective de façon à reconnaître la propriété intellectuelle de la communauté autochtone concernée. Ce principe est également admis par les représentants des peuples, des communautés, des nations et des organisations autochtones qui cherchent à protéger leurs richesses culturelles grâce à leur représentation au sein d'organisations telles que l'Organisation des Nations Unies, l'UNESCO et l'OMPI. Le CISA coopère avec des représentants de différentes organisations d'autochtones, sur différents continents, qui s'occupent de la défense, de la conservation, de la promotion, du classement et de l'étude des expressions culturelles autochtones.

Coordonnées complètes de l'organisation

Indian Council of South America (CISA)
8, Rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Tél. : + 41 22 321 1033
Mél. : tcondori@puebloindio.org
Site Web : <http://www.puebloindio.org/ceacisa.htm>

Représentant de l'organisation

M. Nolasco Mamani

Conseil du peuple autochtone (Bethechilokono) de Sainte-Lucie (BCG)

Le peuple autochtone (Bethechilokono) de Sainte-Lucie a mis en place un mécanisme de participation conformément à l'article 8.j) de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Les Bethechilokono de Sainte-Lucie jouent dorénavant un rôle de premier plan dans l'établissement de mécanismes efficaces pour les membres du Groupe des peuples autochtones des Caraïbes qui comprennent Cuba, Haïti, la République dominicaine, Puerto Rico (Taino), Dominique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et Trinité-et-Tobago (Bethechilokono et Kariafodo). L'initiative de Sainte-Lucie, qui sert de projet pilote, doit être mise en œuvre dans les autres territoires susmentionnés.

Depuis 2000, le peuple autochtone Bethechilokono de Sainte-Lucie a participé et contribué à un certain nombre d'initiatives des Nations Unies et de l'OEA : Conférence mondiale contre le racisme, Instance permanente sur les questions autochtones, Convention sur la diversité biologique (CDB) et Convention interaméricaine sur les droits des autochtones. L'organisation a également contribué aux activités des groupes de travail du Secrétariat de la CDB sur l'accès et le partage des avantages et sur l'article 8.j) de la convention, du 1^{er} au 3 décembre 2003.

Activités de l'organisation

- administration des affaires publiques des Bethechilokono;
- établissement d'un dialogue avec l'État concernant des questions nationales;
- coadministration du patrimoine sacré et culturel et d'autres biens des Bethechilokono;
- protection et promotion des droits culturels, civils, économiques, politiques et sociaux des Bethechilokono;
- renforcement des capacités;
- protection et préservation de l'histoire et des savoirs traditionnels des Bethechilokono;
- défense des langues autochtones (Kweyol) dans le cadre des affaires nationales;
- réalisation de projets rémunérateurs et de projets relatifs au développement durable;
- enregistrement de l'état civil des Bethechilokono.

Principaux buts et objectifs de l'organisation

- faire connaître le peuple autochtone (Bethechilokono) de Sainte-Lucie.
- assurer la direction du peuple autochtone (Bethechilokono) de Sainte-Lucie aux niveaux national, régional et international.
- administrer les affaires publiques du peuple autochtone (Bethechilokono) de Sainte-Lucie.

Rapport des activités de l'organisation avec les questions de propriété intellectuelle

Lors de la première consultation du peuple autochtone (Bethechilokono) de Sainte-Lucie, conformément à l'article 8.j) de la Convention sur la diversité biologique, le 17 juillet 2003, le Conseil a été chargé, avec effet immédiat, d'entreprendre des travaux sur une base de données relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore des Bethechilokono. Sa participation en qualité d'observateur ad hoc aux sessions Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI devrait fournir des éléments d'orientation au Conseil du peuple autochtone (Bethechilokono) de Sainte-Lucie.

Coordonnées complètes de l'organisation

Box MA 020
Marchand P.O.
Castries
Saint Lucia

Tél. : + 1 758 452 5374
Tlcp. : + 1 758 452 5374
Mél. : caipe_caribbean@hotmail.com
Site Web : <http://www.uctp.org/stlucia.htm>

Représentant de l'organisation

M. Albert Deterville

La Diablada Juventud Tradicional “Union de Bordadores”

Principaux objectifs de l’organisation

Il s’agit d’une association de *mascareros* qui réunit des artisans spécialisés dans la confection de masques ainsi que des brodeurs. Depuis plus de 75 ans, de génération en génération, l’organisation se consacre à la musique, aux arts et à la culture. Elle a participé, en qualité d’expert, à des organes internationaux tels que le Comité d’experts gouvernementaux sur les aspects de propriété intellectuelle de la protection des expressions du folklore (OMPI, Genève, 1982) et le Comité d’experts gouvernementaux sur la sauvegarde du folklore (UNESCO, Paris, 1982). L’organisation est restée fidèle aux principes culturels de ses membres et au district *Aymara* de Chijini où l’association a été créée et s’est développée. Elle continue de présenter un grand intérêt pour le tourisme et d’être une source importante de revenus. Depuis 1968, la *diablada* de l’association a été officiellement désignée pour célébrer chaque année, en tête de cortège, l’entrée du Gran Poder.

Rapport des activités de l’organisation avec les questions de propriété intellectuelle

Étant donné que la propriété intellectuelle sur ses interprétations ou exécutions, ses objets artisanaux, ses musiques et sa danse dite *diablada* n’est pas clairement protégée, l’organisation s’efforce, conjointement avec la Fédération folklorique, de préserver les danses autochtones et les costumes traditionnels. Les deux organismes visent à faire reconnaître la protection des droits de propriété intellectuelle.

Pays dans lesquels l’organisation exerce principalement ses activités

La Bolivie

Coordonnées complètes de l’organisation

La Diablada Juventud Tradicional “Union de Bordadores”
Tomás Condori, président
8, rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Tél. : + 41 22 321 1033
Tlcp. : tcondori@puebloindio.org
Site Web : <http://www.puebloindio.org>

Représentant de l’organisation

M. Tomás Condori

Centre international Unisféra

Brève description de l'organisation

Le Centre international Unisféra est un centre de recherche indépendant à but non lucratif dont le siège est à Montréal (Canada). Fondé en 2002, le Centre Unisféra a pour mission de contribuer au progrès des connaissances sur le droit et les politiques du développement durable et plus particulièrement sur les liens entre le développement socioéconomique et l'environnement. Les travaux d'Unisféra sont axés sur l'élaboration de politiques générales en vue d'aider des entités publiques ou privées à établir et à mettre en œuvre des politiques aux niveaux national et international.

L'objectif d'Unisféra est de promouvoir des solutions en matière de politiques générales qui soient complémentaires, cohérentes d'un point de vue économique, social et environnemental et qui soient conciliables avec le développement durable. Unisféra applique des critères scientifiques à la réalisation de ses projets de recherche et vise à offrir une analyse neutre des questions de politique générale liées au développement durable en se fondant sur des données empiriques ou sur une connaissance des publications pertinentes.

Unisféra s'appuie sur un réseau de chercheurs principaux et de chercheurs associés spécialisés dans divers domaines comme le droit, l'économie et la science politique. Le Centre international Unisféra travaille en étroite collaboration avec des administrations nationales, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales, des universités, des centres de recherche et des organismes du secteur privé en Amérique du Nord, en Amérique latine, en Europe et en Afrique.

Principaux buts et objectifs de l'organisation

Contribuer au progrès des connaissances sur le droit et les politiques du développement durable et en particulier sur les liens entre le développement socioéconomique et l'environnement.

Rapport des activités de l'organisation avec les questions de propriété intellectuelle

Le programme intitulé Droit et politiques de la propriété intellectuelle vise à contribuer à l'analyse et à la compréhension des relations entre le droit de la propriété intellectuelle et les politiques de développement durable aux niveaux national et international. Dans cette perspective, Unisféra effectue des recherches sur les négociations internationales en matière de propriété intellectuelle et sur la portée du droit international de la propriété intellectuelle. Unisféra a publié une série d'études sur les négociations bilatérales impliquant des pays en développement et sur les liens entre le droit de la propriété intellectuelle et la diversité biologique. En coopération avec ses partenaires, Unisféra a également contribué à plusieurs conférences et ateliers internationaux sur le droit de la propriété intellectuelle.

Pays dans lesquels l'organisation exerce principalement ses activités

Le Canada

Coordonnées complètes de l'organisation

Unisféra International Centre
2001, Marie-Anne Est
Montréal (Québec)
Canada H2H 1M5

Tél. : +1.514.527.2636
Tlcp. : +1.514.527.0612
Mél. : info@unisfera.org
jean-frederic.morin@unisfera.org
Site Web : <http://www.unisfera.org>

Représentant de l'organisation

M. Jean-Frédéric Morin, chercheur spécialisé dans la propriété intellectuelle

[Fin de l'annexe et du document]